

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 septembre 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 25 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 3/09/2026

Date de publication : 11/09/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Claire PEYROTTE, Clément ROUSSEAUX, Jérémy FRANCOIS, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAUT, Gérard TARDIF, Béatrice ROBINARD, Maëva MARCHIX, Daniel YAHIA

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Dimitri GÉA (pouvoir à Maëva MARCHIX), Nathan RENOUVEL (pouvoir à Gérard TARDIF)

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie BONNOUVRIER

◀◀ ▶▶

**AFFAIRE 2026.061 : CREATION, SUPPRESSION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les inscriptions sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe, en date du 25 juin 2026,

Considérant les tableaux d'avancements de grades au titre de l'ancienneté pour 2026,

Considérant les critères de promotion et de valorisation des parcours professionnels définis dans les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines de la Ville de Quévert, adoptées le 17 février 2021,

Considérant l'avis favorable du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

CREE un emploi permanent d'attaché

SUPPRIME un emploi permanent d'attaché principal

CREE un emploi permanent d'animateur

SUPPRIME un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe

CREE un emploi d'Agent de maîtrise principal

SUPPRIME un emploi d'Agent de maîtrise.

CREE trois emplois permanents d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

SUPPRIME deux emplois permanents d'Adjoint technique

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

FONCTIONNAIRES

		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
Filière Administrative						
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	B	1	1	1		1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	2		2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1				
Filière Technique						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1		1
Agent de maîtrise	C	1	1	1		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	6	5	5		5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	5		5
Adjoint technique	C	5	4	4		4
Filière médico-sociale						
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	2		2
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1		1
Filière Culturelle						
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1		1
Filière Animation						
Animateur	B	1	1	1		1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe	C	1	1		1	0.8
Adjoint d'animation	C	4	2	2		2
TOTAL		35	30	29	1	29.8

CONTRACTUELS

Emploi ou grade	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
Services enfance-jeunesse					
Adjoint d'animation	CDD	C	3	1	3,50
Services techniques					
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
Adjoint technique	cdd	C	3		3
TOTAL	8		7	1	7.50

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
42	38	36	2	37.30

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 15 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 022-212202592-20260909-2026_061-DE